



Objet : Réalisation et mise en œuvre d'un cadastre solaire et d'un plan solaire pour le territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Décision du Président n° 1-20230615-111

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°3_20200925_522 du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 transmise au contrôle de légalité de la préfecture de la somme le 29 septembre 2020, donnant délégation au président dans les formes prévues par le C.G.C.T,
Vu les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet du BOAMP du 5 mai 2023, relatif à la réalisation et mise en œuvre d'un cadastre solaire et d'un plan solaire pour le territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, lancé sous la forme de procédure adaptée,
Vu le règlement de consultation relatif à la procédure et notamment les critères de jugement des offres :

- Prix des prestations, pondéré à 40 %,
- Valeur technique pondéré à 60 %
 - o Compréhension de la mission et clarté de la proposition méthodologique (coefficient 1)
 - o Pertinence de la proposition méthodologique et technique pour chacune des phases (coefficient 4)
 - o Adéquation de l'équipe proposée (effectif, profils, compétences et expériences) (coefficient 2)

Considérant que 3 offres ont été reçues dans les délais (ENERGIE DEMAIN, CYTHELIA ENERGY, SIRADEL),

Considérant qu'au vu des offres reçues, celle de la société SIRADEL a été éliminée en raison de sa proposition hors procédure MAPA,

Considérant que les 2 offres restantes ont fait l'objet d'une analyse,

Critère	Pondération	Energies demain	Cythelia
Critère n°1 : Prix	Montant	47 120 €	48 750 €
	Après pondération	40	38,66
Critère n°2 : Technique et expertise	Avant pondération	20	27,5
	Après pondération	42,5	51,4
TOTAL		76,4	90,1

Considérant que la société CYTHELIA a présenté un dossier de candidature complet et qu'elle présente les compétences requises et capacités techniques attendues pour réaliser la mission prévue,

DECIDE

Article 1er :

Le marché relatif à la réalisation et mise en œuvre d'un cadastre solaire et d'un plan solaire pour le territoire du Pôle métropolitain du Grand Amiénois passé sous forme de procédure adaptée, est attribué à la société CYTHELIA ENERGY SAS pour un montant de 48 750,00 € HT soit 58 500,00 € TTC.

Article 2 :

Il sera prévu à la signature du marché dont les modalités sont explicitées à l'article 1.

Article 3 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Comité syndical.

Article 4 :

Mme la Directrice du PMGA et la Trésorerie Générale d'Amiens sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens le 15 juin 2023

Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **1_20230615_111**
Objet : **Décision du Président n°1-20230615-111
Réalisation et mise en oeuvre d'un cadastre solaire et
d'un plan solaire pour le territoire du Pôle
métropolitain du Grand Amiénois**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-15 00:00:00+02
Nature de l'acte : Autres
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1.1 - marchés sur appel d'offres
Identifiant unique : 080-200082063-20230615-1_20230615_111-AU
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20230615-1_20230615_111-AU-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Autre document) Nom original : D__cision du pr__sident.pdf Nom métier : 99_AU-080-200082063-20230615-1_20230615_111-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	731.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	22 juin 2023 à 18h00min38s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	22 juin 2023 à 18h01min03s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	22 juin 2023 à 18h01min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 juin 2023 à 18h01min06s	Transmis au MI

